FÉDÉRATION DES FINANCES Oise

Compte-Rendu

CHS-CT du 31 mars 2017

- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail -

Les déménagements sur le site de Beauvais étant incessants, le CHS a dû s'expatrier dans les locaux de la DIRECCTE[1].

Est-ce à cause de la grande taille de la salle de réunion ?

Il semble que la présidente n'ait pas bien entendu la liminaire de la délégation ***FO FINANCES***, qui dénonçait notamment le management par la menace et les régressions annoncées pour passer les concours.

Après avoir vanté *"les réelles avancées des conditions de travail" (sic)*, elle s'est en effet évertuée à convaincre un auditoire médusé que la limitation à 5 tentatives pour les concours était un réel progrès !!! Comprenne qui pourra. Selon elle, comme toujours, c'est simple : ***quiconque n'a pas réussi à décrocher un concours au bout de 5 essais est définitivement trop bête pour l'avoir.*** Évidemment, vu comme ça, on a compris que la présidente, en bon ambassadeur de son Directeur Général, ne signerait pas la pétition.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2016

Les corrections apportées par ***FO FINANCES Oise*** ayant été retenues, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

6 POUR = **3** ***FO FINANCES*** + 2 CGT + 1 SFP

2) Présentation de la mise en place de l'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRV)

La présidente présente ce dossier dans le but de recueillir l'avis favorable du CHS-CT, cette évolution de l'organisation de l'accueil sur les sites de Beauvais, Compiègne et Senlis étant censée améliorer les conditions de travail de nos collègues dans les 3 SIP concernés, ainsi qu'au SIE de Beauvais.

Mais, pour la délégation ***FO FINANCES***, la compétence du CHS-CT est ici totalement bafouée :

- L'APRV est en place depuis le 1er février 2017 à Beauvais, Compiègne et Senlis, donc depuis 2 mois !
- ***FO*** ne décolère pas : le CHS-CT aurait dû être consulté en amont, soit avant le 1er février.
- A défaut, la **consultation a posteriori** du CHS-CT traduit aujourd'hui le mépris de la direction pour cette instance dédiée à vos conditions de vie au travail, et par-là même pour tous les personnels concernés par l'accueil.

Selon la présidente, il n'y a bien sûr aucun problème puisque l'organisation de l'accueil sur rendez-vous améliore d'office les conditions de travail des agents. ***FO FINANCES*** a douché froidement son optimisme béat : de nombreux collègues se plaignent de cette nouveauté, en particulier ceux qui se trouvent régulièrement propulsés en front office alors que ce n'était qu'exceptionnel pour eux avant la réforme.

1 *Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi*

La présidente persiste dans ses convictions. Pourquoi solliciterait-elle un avis quand le sien semble à ce point pré-formaté et immuable ? Elle ajoute que tous les agents ont été consultés sur tous les sites concernés et associés à des groupes de travail sur chaque SIP. ***FO FINANCES*** approuve bien entendu cette démarche d'association de l'ensemble des agents et d'adaptation aux spécificités locales. Mais cela n'exonère en aucun cas la direction de solliciter l'avis du CHS-CT en amont !

De plus, le dossier présenté était incomplet. En effet, ***FO FINANCES*** souhaite que des experts (ergonome, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, etc) se prononcent sur ces nouvelles modalités d'accueil, et notamment sur le choix des lieux d'implantation des PLSU[2]. En effet, dans l'Oise, des choix très différents ont été opérés selon les SIP. Par exemple, l'option retenue à Compiègne aboutit à des PLSU installés l'un à côté de l'autre sans confidentialité et très proches de l'entrée du SIP. Ces implantations ont été faites sans aucun éclairage technique et sans recherche particulière de sécurité et de protection des agents *"voltigeurs"* ou amenés à traverser le hall.

Si la direction se contrefiche ouvertement de l'avis du CHS-CT[3] et ne soumet son projet en instance que pour pouvoir *"cocher une case"* et passer à la réforme suivante, ce sera sans ***FO FINANCES*** : nous refusons catégoriquement d'émettre un avis a posteriori et sans éclairage technique.

Refus d'émettre un avis : **3** ***FO FINANCES***
Abstentions : 1 SFP + 2 CGT

Dans la perspective d'échanges plus constructifs, ***FO FINANCES*** propose que l'avis du CHS-CT soit recueilli sur la façon dont s'est déroulée la mise en place, y compris en période de pic de charge, donc après la campagne IR.

La direction a accepté.

N'oubliez pas de nous faire remonter toutes vos remarques !

3) Présentation de la note d'orientations ministérielles pour l'année 2017

FO FINANCES dénonce, encore une fois, la baisse des moyens de fonctionnement, les emplois supprimés (-25 pour l'Oise en 2017), les restructurations, les déménagements et le pilotage par la performance : cette accumulation dégrade les conditions de travail et génère de la souffrance au travail depuis des années. Les rapports annuels des acteurs de prévention et les résultats de l'observatoire interne le prouvent malheureusement. Pour autant, à aucun moment il n'est question d'inverser cette logique destructrice à Bercy.

La note d'orientations 2017[4], à retrouver sur notre site Internet, fait office de cautère sur jambe de bois.

Un paragraphe concerne le télétravail, en cours d'expérimentation / généralisation depuis 2016.

Enfin, bien entendu, la note ministérielle est *"100% raccord"* avec notre colère sur la présentation beaucoup trop tardive de l'accueil personnalisé sur rendez-vous (point n°2 précédent). Extrait :

> Chaque CHSCT doit être en mesure d'être informé et consulté en amont des décisions, en appui du ou des comités techniques de son périmètre afin, notamment, de proposer des mesures de prévention.

2 *Poste en Libre Service des Usagers*

3 *Après avoir présenté le dossier, la présidente allait passer directement au point suivant de l'ordre du jour, oubliant carrément de recueillir les avis des délégués du personnel ! CQFD.*

4 *La note 2017 nous semble un peu bâclée : oubli d'insertion d'un lien, fautes d'orthographe... le défaut de soin sur la forme trahit ici le défaut de considération sur le fond.*

4) Comptes-rendus des groupes de travail *"immobilier"* des 18/11/16 et 07/03/17

Sur le site de Beauvais, les déménagements se poursuivent inlassablement, y compris avec des installations provisoires abominables en termes de conditions de travail. ***FO FINANCES*** déplore notamment la disparition des espaces de pause dans plusieurs services.

FO FINANCES a participé à ces groupes de travail pour essayer d'obtenir un maximum d'avancées pour les collègues à l'occasion de ces nombreux changements. Certes, nous avons réussi à arracher quelques aménagements supplémentaires. Mais hélas, la direction menait le bal avec des budgets minimes, dans une logique obtuse de court terme et de *"calendrier à tenir"*, mais sans aucune logique fonctionnelle de moyen terme. Les rares cas d'amélioration de la qualité de vie au travail sont fortuits, mais largement mis en avant par une direction en mode *"force de vente"*.

Si certains collègues apprécient d'intégrer des locaux dont le sol a été shampouiné et ciré comme jamais, d'autres regrettent leur installation précédente (manque de place comme au SIE, destruction de la logique fonctionnelle du service aux collectivités locales ou au SIE). Les personnels déménagés (pour la énième fois) font trop souvent les frais de la mise en œuvre précipitée de l'accueil sur rendez-vous puis du SPF-E de Beauvais.

Le plus choquant, c'est que quand une réinstallation se passe mal, la direction se dédouane systématiquement en expliquant que c'est de la faute des services : soit ils ne savent pas lire un plan, soit ils ont rendu trop de propositions, soit ils ont rendu un plan qui ne remplit pas le cahier des charges imposé... En gros, c'est la **Saint PARFAIT** ! ***FO FINANCES*** rétablit donc ici certaines vérités :

- De nombreux plans transmis par la direction n'étaient pas à l'échelle (notamment pour la salle Forêt d'Halatte), et ce sont les chefs de services ou les agents qui ont dû aller reprendre des mesures.
- Certaines propositions émanant des services ne convenaient pas du tout à la direction qui a donc imposé les siennes, comme au SIP.
- Au départ, et avant de proposer des groupes de travail, la direction voulait imposer de pousser les murs au Pôle CE et à la DIRCOFI pour installer la redevance, sans aucune concertation, ce qui est allé jusqu'à révolter les chefs de service concernés.

Dans ce CHS-CT, ***FO FINANCES*** a donc persisté à défendre ces améliorations pour les agents, qui en ont bien besoin après s'être entendu dire par un représentant de la direction *"qu'on était pas là pour être bien mais pour travailler" (IFU 2 du SIE, sic).*

Apostrophée dans notre liminaire sur sa brillante absence dans les services déménagés, la présidente estime que le responsable de BLI et l'assistant de prévention sont ses représentants sur le terrain : elle ne se déplacera pas d'un étage, même en cas de litige persistant, même si les agents attendent sa visite. Alors, elle est pas belle la vie d'une présidente de CHS-CT ? Son n°2 peut-être ? Non, non plus.

> **Pour *FO FINANCES*, un tel comportement est inadmissible de la part de prétendus *ambassadeurs* de la qualité de vie au travail, qui initient tous ces chantiers.**

Pour finir, ***FO FINANCES*** a rappelé à la direction son engagement de diligenter une visite de l'ISST[5] dans l'ensemble des services concernés par un déménagement. Ce sera donc fait, mais le rappel était indispensable, la présidente étant déjà passée à autre chose (les perturbations en cours ne l'empêchent visiblement pas de dormir, si litigieuses et mal ficelées soient-elles). L'ISST rédigera donc un rapport par service réinstallé, son approche objective et réglementaire des conditions de réinstallation lui permettant de préconiser diverses améliorations.

5 *Inspecteur Santé et Sécurité au Travail*

5a) Bilan du budget 2016

S'agissant de 2016, l'exécution du budget de notre CHS-CT a permis une dépense optimale (le tableau complet est en ligne sur notre site web) :

- 119 579,70€ dépensés (47,30€ restants)
- 99,96% de crédits utilisés

Sur la base du DUERP - PAP[6], des prescriptions de la médecine de prévention, des saisines du Registre Santé et Sécurité au Travail sur Ulysse 60, ou des signalements que vous faites directement à ***FO FINANCES***, le budget 2016 a permis de financer différents postes d'amélioration des conditions de travail :

- *48000€ pour les ambiances de travail (éclairage, fontaines, ventilateurs, radiateurs, repose-pieds, tapis de souris gel...) ;*
- *28000€ pour l'aménagement des locaux (sièges, stores, isolations, hublots, arceaux, rampes...) ;*
- *26000€ pour les formations (secouriste, code et conduite, gestion de conflits, gestes et postures, habilitation électrique...) ;*
- *9000€ pour les prescriptions médicales (fauteuils ergonomiques, matériel bureautique adapté...) ;*
- *5000€ pour le financement d'un accès PMR ;*
- *4000€ pour la sécurité incendie.*

Certaines dépenses sont reportées en 2017 :

- *stores à Crépy-en-Valois ;*
- *panneau de signalisation à Compiègne ("interdiction de s'arrêter") ;*
- *clés usb de mesure-enregistrement de température (demande de **FO** qui a l'air de perturber la direction, mais on ne lâchera rien, d'autant plus que l'été approche et que les ambiances surchauffées vont faire souffrir dans les bureaux de Beauvais).*

Si la direction persiste à nous faire croire qu'elle ne trouve pas ce matériel, *FO* investira donc dans un enregistreur de température.

5b) Perspectives pour le budget 2017

Compte-rendu du groupe de travail financier du 07/03/17 et nouvelles demandes

Pour l'année 2017, le budget Santé et Sécurité au travail est en baisse, classiquement amputé de 8% au titre de la réserve parlementaire. Simultanément, les crédits des CHSCT et de la prévention médicale diminuent de façon drastique. Face à telles annonces, confronté à une irresponsable absence de volonté politique et à l'enfermement dans une logique de moyens (en baisse constante) et non de résultats, ***FO FINANCES***[7] a quitté le CHSCT ministériel du 14 décembre 2016, après la lecture des déclarations liminaires.

Pour l'Oise, la baisse est de 4,1% en valeur absolue par rapport à 2016 et il ne reste plus à notre CHS-CT que 114 680 € en 2017. Comment avec moins préserver et améliorer l'existant ? Un tel budget de régression amoindrit les capacités d'action dans un domaine plus que jamais indispensable aux agents et dont les besoins explosent.

Les premiers financements 2017 font la part belle aux ambiances de travail ; ils sont approuvés à l'unanimité :

- *ambiance thermique : radiateurs, ventilateurs, compas de fenêtre (pour aérer en sécurité) ;*
- *ambiance lumineuse : stores, luminaires basse tension, lampes de bureau, films solaires ;*
- *agencement des postes de travail : repose-pieds, repose-poignets, pupitres flexdesk (photo) ;*
- *ambiance sonore : financement de dalles de faux plafond ;*
- *formations 2017 du CHS-CT dont voici le programme :*

Sauveteur Secouriste du Travail (SST, 2 sessions)
Recyclage SST (7 sessions)
Habilitation électrique (1 sessions de 10 personnes)
Conduite sur circuit (pour 4 candidats)
Code de la route (2 sessions)
Conduite (1 session)
Conduite pour les 2 roues motorisés (1 session)
Prévention des Risques Psycho-Sociaux - encadrants
Prévention des Risques Psycho-Sociaux – agents

Seul un financement n'a pas fait l'unanimité : il s'agit du dispositif sophistiqué de capture du bruit pour le nouveau guichet du SIP de Creil. *FO FINANCES* est est le seul syndicat à avoir approuvé cette dépense, l'achat sera donc réalisé pour une installation rapide.

6 *Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels - Programme Annuel de Prévention*
7 *les représentants des Fédérations Solidaires, CGT, FO et CFDT au CHSCT ministériel*

6a) Examen des Registres Santé et Sécurité au Travail (RSST)

FO FINANCES a obtenu qu'un bouton (lien direct) soit placé sur la page d'accueil d'Ulysse 60 pour accéder facilement au Registre Santé et Sécurité au Travail. N'hésitez pas à l'utiliser pour signaler tout problème en lien avec l'hygiène, la sécurité, la santé au travail, le ménage, ou vos conditions de travail.

Si le gestionnaire de site est votre chef de service et s'il est présent, mieux vaut en parler avec lui avant de servir le registre car son intervention peut suffire. Par exemple, il peut organiser **un contrôle contradictoire inopiné** pour le ménage.

Toutes les questions postées sur le registre informatisé parviennent instantanément à la direction, au gestionnaire du site, aux syndicats, au secrétaire-animateur du CHS-CT et à l'assistant de prévention.

Les saisines sont traitées, recensées, puis passées en revue dans les Groupes de Travail du CHS-CT. ***FO FINANCES*** y participe avec assiduité pour s'assurer que le circuit permette de résoudre vos problèmes matériels dans les meilleurs délais.

L'examen du registre totalise 66 signalements en 2016 et 14 en 2017[8]. Beaucoup portent sur des problèmes de propreté ou d'entretien des toilettes (notamment quand les WC restent condamnés pendant des mois avant qu'un plombier n'intervienne), ou encore de lavabos bouchés. D'autres saisines décrivent des problèmes de température dans les bureaux (trop froid ou trop chaud), des ampoules à changer, des nuisances sonores, des odeurs nauséabondes, des fuites, des besoins matériels (repose-pieds, tapis de souris, pupitre flexdesk, gel hydroalcoolique, composants de la trousse secours pour les secouristes, etc). A signaler pour cette année 2016, des invasions de moucherons à Beauvais et de fourmis ailées à Compiègne !

FO FINANCES déplore que certaines demandes soient évacuées, ce qui est le cas de presque tous les problèmes d'inconfort liés aux odeurs.

Certaines demandes n'ont pas pu aboutir : possibilité de prendre une douche le midi pour les sportifs (très vite refusé par la direction sur la base d'une absence d'obligation dans le code du travail), achat de semelles orthopédiques pour les géomètres (qui ont été renvoyés devant le médecin de prévention pour en obtenir la prescription).

PRO IMPEC
HYGIÈNE & PROPRETÉ

FO CUS MÉNAGE

elis

De nombreuses saisines sont liées aux problèmes de ménage : locaux sales, absence de prestation en cas de maladie ou de congé du personnel... Ces signalements sont systématiquement transmis au responsable départemental UGAP et des actions correctives doivent être déclenchées.

S'il s'agit d'un besoin particulier (nettoyer des parties vitrées, shampouiner une moquette, remplacement d'un agent Berkani[9] etc.), cela nécessite une prestation supplémentaire qui devra être financée en sus, éventuellement par le CHS-CT.

Un **nouveau prestataire** a remporté la timbale du nouveau marché public à partir du 2 mai 2017. Il s'agit de la société ***PRO IMPEC*** (qui succède à ***ISS Propreté***, qui avait elle-même remplacé ***ONET*** en mai 2014). Le matériel a été livré (blouses, chariots, dérouleurs et distributeurs ***ELIS***) mais les femmes de ménage se plaignent de travailler sans avoir signé de contrat !!! Pour ***FO***, c'est inadmissible et c'est un très mauvais signal de départ.

La qualité du nettoyage est soit ***"standard"***, soit ***"optimisée"***, selon une répartition des sites (retrouver celle de mai 2014 en ligne sur notre site web). Le syndicat peut vous transmettre la grille-qualité, standard ou optimisée, sur simple demande. Soyez vigilants et pensez à signaler toute insuffisance sur le RSST.

8 *jusqu'au 13 février 2017 inclus*
9 *Cas des trésoreries suivantes : Auneuil, Bresles, Chambly, Chantilly Crépy, Estrées, Lassigny, Noyon, Sérifontaine, Thourotte*

6b) Examen des accidents de service

En 2016, 9 accidents de service ont été recensés (7 accidents de travail et 2 accidents de trajet), traduisant une légère baisse par rapport à 2015.

Par contre, 2017 commence assez mal avec 5 accidents en 2 mois.

La plupart des accidents sont des chutes, avec 6 glissades et 3 pertes d'équilibre. Les autres cas correspondent à 2 blessures ophtalmiques (projection d'un éclat de verre d'une vitrine et coupure de la cornée avec une feuille de papier), 1 avant-bras écrasé et 1 accident de la route.

Seuls 3 collègues concernés n'ont pas eu besoin d'un arrêt de travail.

FO FINANCES a demandé :

- une présentation par année civile afin de faciliter les comparaisons ;
- un rappel des consignes à l'occasion du changement de prestataire de ménage afin que les triangles *"sol glissant"* soient toujours bien placés lors du nettoyage des sols.

6c) Examen des fiches de signalement

En 2016, 32 fiches de signalement ont été rendues dans l'Oise. Ce nombre tend à se stabiliser.

En 2017, 5 fiches sont recensées en 2 mois.

FO FINANCES vous invite à y recourir dès que la situation l'exige : incivilité, injure, menace, violence… rien ne doit être banalisé. Chaque fiche donne lieu à un suivi, qui se solde le plus souvent par une lettre de mise en garde adressée à l'usager, mais aussi par une main courante, voire par un Article 40[10] si la DGFiP le diligente.

Les fiches de signalement sont un indicateur concret pour reconnaître des conditions de travail parfois très difficiles, notamment à l'accueil, mais aussi pour les huissiers, les géomètres, les évaluateurs, les vérificateurs....

7) Actualité de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail

FO FINANCES a souhaité la bienvenue au nouvel ISST, Maurice HAMON, qui remplace Olivier WINTREBERT.

Il a déjà effectué 2 visites de poste à Noyon et à Attichy.

Par la suite, il réalisera la visite des services déménagés de Beauvais.

Néanmoins, pour assurer la continuité de service avec ses précédentes fonctions, il sera en déplacement à Saint-Pierre-et-Miquelon en juin.

Tant pis pour la continuité de service dans l'Oise.

8) Questions diverses

- ***FO FINANCES*** a demandé des nouvelles de la médecine de prévention et plus spécialement du médecin coordonnateur censé faire des visites de poste pour en rendre compte au cours de groupes de travail ou de séances plénières. Nous ne voyons rien venir. Ces visites sont pourtant d'une importance primordiale pour le bon fonctionnement de l'instance, notamment comme source de prescription d'améliorations diverses.

***FO* attend que les termes de la convention avec MEDISIS soient respectés.**

***FO* rappelle son attachement à une véritable médecine de prévention ministérielle.**

10 *"Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1. Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs."* source

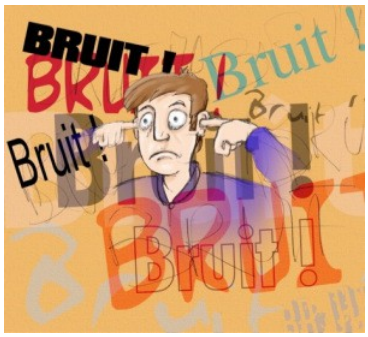

- La délégation ***FO FINANCES*** a demandé une **visite du CHS-CT au CFP de CREIL** (square H. Boucher) suite à la mise en place du nouveau guichet du SIP. Cette banque d'accueil pose en effet de nombreux problèmes (station debout pour accueillir, brouhaha empêchant de comprendre les usagers rendant les conditions de travail extrêmement pénibles).

  Face aux problèmes décrits par les personnels, la direction adopte une posture inquiétante, considérant que ce sont les agents qui ne savent pas utiliser le guichet, et que ce serait eux qui souhaitaient un guichet avec station debout...

  La visite du CHS-CT aura donc bien lieu, **après la campagne IR**.

- Revenant sur un problème évoqué par notre délégation dès la déclaration liminaire, ***FO FINANCES*** a dénoncé la difficulté inédite de la situation dans laquelle se trouve la **20ème brigade régionale de vérifications de la DIRCOFI NORD (BRV située à Beauvais)**. Leurs conditions de travail se sont considérablement dégradées depuis que le poste de secrétaire (cadre C) est vacant et que le départ en retraite d'un cadre B n'a pas été anticipé. Les conséquences sont tristement évidentes : le chef de service et les 9 vérificateurs se retrouvent sans aucune équipe de soutien, contraints de faire face à un travail administratif qui occupait jusqu'alors deux personnes à temps plein. L'organisation régionale empêche tout renfort au plan local. Depuis Lille, la direction ne leur a octroyé qu'une diminution anecdotique des objectifs. La présidente de notre CHS-CT, bien que compétente sur les conditions de travail de cette BRV, nous répond qu'elle va se contenter de faire remonter la pétition du service et nos interventions à la direction lilloise.

FO condamne cette gestion inefficace du problème

qui se résume à jouer la montre en se renvoyant la balle.

Aujourd'hui, il est question que les DIRCOFI aient leurs propres CHS-CT supra-régionaux après les élections de décembre 2018. Nos collègues de Beauvais dépendraient alors de Lille, y compris pour un problème de ménage, de ventilation ou d'éclairage dans leurs bureaux. Bon courage.

Au contraire, ***FO FINANCES*** revendique que tout agent du ministère des finances soit rattaché au CHS-CT du département où il travaille, la relation de proximité facilitant une gestion efficace des besoins.

CHS-CT de proximité = gage d'efficacité pour *FO* !

Prochain CHS-CT : le 1er juin 2017

✂----------

F.O.-DGFIP 60 BULLETIN D'ADHÉSION - 2017

Je soussigné(e)

- NOM : .....
- PRENOM : .....
- GRADE / échelon (ou indice) : .....
- AFFECTATION : .....
- n° de portable (recommandé) : .....
- adresse personnelle : .....

N° Agora : __ __ __ __ __ __

QUOTITE DE TRAVAIL : ..... %

→ si vous souhaitez recevoir la presse syndicale à votre domicile cochez cette case ☐

déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE des Finances Publiques

Fait à le (signature)

possibilité de règlement en plusieurs chèques à l'ordre de F.O.-DGFiP Oise

La cotisation syndicale est éligible au crédit d'impôt à hauteur de 66%